Questions-réponses à propos d'Ebola pour le personnel travaillant dans les boutiques et la restauration des aéroports

Cette liste de questions-réponses concerne l'exposition potentielle au virus Ebola pour le personnel travaillant dans les boutiques et la restauration des aéroports américains. Ces instructions sont établies sur la base des connaissances actuelles sur la maladie à virus Ebola. Consultez le site web CDC sur Ebola pour disposer des dernières informations liées aux aéroports :

http://wwwnc.cdc.gov/travel/page/ebola-outbreak-communication-resources

Comment le virus Ebola se transmet-il ?

Le virus Ebola se transmet par contact direct avec le sang ou les fluides corporels d'une personne malade d'Ebola. Un contact direct peut survenir par le biais d'une lésion cutanée ou des muqueuses des yeux, du nez et de la bouche, soit par contact, soit par des éclaboussures, soit par des objets tranchants ou pointus comme des aiguilles. Les fluides corporels comprennent l'urine, la salive, la sueur, les selles, les vomissures, le lait maternel et le sperme. Une personne doit présenter des symptômes et avoir un contact rapproché avec d'autres individus pour transmettre Ebola.

En tant qu'employé travaillant dans les boutiques et la restauration, quelles sont mes chances d'être exposé au virus Ebola ?

Vos chances d'être exposé à Ebola sont faibles lorsque vous travaillez dans une boutique ou un restaurant d'aéroport, ou lorsque vous circulez dans l'aéroport pour vous rendre sur votre lieu de travail ou en revenir. Les professionnels de santé publique contrôleront les éventuels symptômes d'Ebola chez les personnes au départ des pays africains touchés par une flambée d'Ebola, ainsi qu'à leur arrivée aux États-Unis. Les passagers soumis à un contrôle et qui présentent des symptômes ne seront pas autorisés à pénétrer dans les zones de l'aéroport ouvertes au public. Cependant, certaines personnes pourront développer ces symptômes après le franchissement des contrôles. Même dans le cas où une personne développe des symptômes après avoir été contrôlée, il est nécessaire d'être proche ou en contact avec le sang ou les fluides corporels de cette dernière pour avoir un risque de contracter Ebola.

Que puis-je faire pour éviter Ebola ou d'autres substances potentiellement infectieuses ?

Faites preuve d'une hygiène scrupuleuse. Lavez-vous les mains à l'eau savonneuse ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool et évitez tout contact avec du sang ou des fluides corporels. À moins d'avoir été formé de manière spécifique et de porter l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, ne manipulez pas d'objets ayant pu être en contact avec du sang ou des fluides corporels. Il peut notamment s'agir de vêtements, de mouchoirs utilisés, de sacs poubelle, de draps, d'aiguilles et d'équipement médical. Signalez toute zone ou tout objet ayant pu être contaminés à votre superviseur. Votre employeur doit mettre en place un plan d'action approprié, vous dispenser une formation adaptée et vous fournir un EPI pour éviter les contacts avec des fluides corporels suspects.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Centers for Disease Control and Prevention
National Institute for Occupational Safety and Health

Que dois-je faire si j'estime qu'une zone ou une surface est contaminée par Ebola ? Dois-je essayer de nettoyer cet endroit ?

N'essayez EN AUCUN CAS de nettoyer cet endroit, à moins d'avoir été formé de manière spécifique et de disposer d'un EPI vous permettant de nettoyer les zones potentiellement infectées par Ebola.

- Vous devez immédiatement empêcher l'accès de cette zone au public et aux autres employés.
- Alertez ensuite les autres personnes se trouvant dans cette zone, prévenez ensuite votre superviseur et le personnel en charge de ce type de situations.

Les employeurs sont responsables de la sécurité de leurs employés pour éviter que ces derniers soient exposés au virus Ebola et aux produits chimiques dangereux utilisés pour le nettoyage et la désinfection. Les normes de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), notamment celles relatives aux agents pathogènes transmissibles par le sang (29 CFR 1910.1030), établissent des règles de protection des employés qui sont tenues d'être respectées par les employeurs.

Que doit faire mon employeur pour s'assurer que je connais les risques liés à Ebola, les chances que j'ai d'être exposé et les mesures à prendre en cas de zones ou de surfaces contaminées par Ebola ?

Votre employeur doit mettre en place des mesures de santé et de sécurité pour vous protéger :

- En désignant une personne de l'aéroport chargée de répondre aux questions liées à Ebola. Vous devez connaître le nom de cette personne et savoir comment la contacter.
- En expliquant les procédures sanitaires publiques spécifiques de cet aéroport pour surveiller les personnes ayant voyagé dans des zones infectées par Ebola.
- En vous fournissant des informations précises sur Ebola, son mode de transmission et les risques d'exposition qui vous concernent.
- En vous permettant de suivre une formation sur la bonne méthode de lavage des mains, et d'autres précautions pour le contrôle des infections, comme l'utilisation de gants, si nécessaire. Ceci permettra d'éviter la transmission de nombreuses maladies infectieuses, notamment Ebola.
- En vous fournissant un EPI approprié si nécessaire et en vous permettant de suivre une formation sur l'utilisation de cet équipement.
- En vous précisant où vous procurer du savon et de l'eau courante non contaminée, ou un désinfectant pour les mains contenant au minimum 60 % d'alcool.

Où trouver d'autres informations ?

Restez informés. Parlez-en avec votre employeur, votre superviseur, votre représentant syndical ou le personnel de l'aéroport en charge des questions relatives à Ebola. Consultez ces sources d'informations sur l'exposition des employés au virus Ebola :

- Page du NIOSH consacrée à la sécurité et la santé sur le lieu de travail pour le cas spécifique de la maladie à virus Ebola : http://www.cdc.gov/niosh/topics/ebola/
- Site web du CDC consacré à Ebola : http://www.cdc.gov/vhf/ebola/
- Directives du CDC à propos d'Ebola à l'intention des compagnies aériennes : http://www.cdc.gov/quarantine/air/managing-sick-travelers/ebola-guidance- airlines.html
- Site web d'OSHA consacré à Ebola : http://www.osha.gov/ebola/
- Fiche d'information OSHA : « Nettoyage et décontamination des surfaces infectées par Ebola » : https://www.osha.gov/Publications/OSHA_FS-3756.pdf
- Fiche d'information OSHA sur les normes en termes d'agents pathogènes transmissibles par le sang : https://www.osha.gov/OshDoc/data_BloodborneFacts/bbfact01.pdf
- 1-800-CDC-INFO (1-800-232-4636) | TTY : 1-888-232-6348 | Site web : www.cdc.gov/info